



GRAND PRIX JEUNES DE BORDEAUX 2023

13^{ème} édition

Samedi 25 et dimanche 26 mars 2023

Parcours de la Jalle

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minime ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

FORME DE JEU

Epreuve fédérale comptant pour le Mérite National Jeunes.

Simple stroke-Play /36 trous /18 trous par jour /classement sur l'addition des 2 tours.

La journée d'entraînement est prévue le 24 mars sur réservation auprès du golf (05.56.50.92.72)

Les distances de jeu sont adaptées à chaque catégorie d'âge et de sexe afin de se rapprocher des distances indiquées au paragraphe 3.6-4 du Vademecum. Les U10 jouent des mêmes repères que les U12.

Les départs se feront en 2 vagues du 1 et du 10 par catégorie et par sexe et respecteront l'ordre croissant des index lors du 1^{er} tour, puis au second tour l'ordre inverse des résultats. Les horaires de départs du 1^{er} tour seront consultables le vendredi 24 mars à partir de 12h sur le site internet de l'association sportive ou auprès du golf (tél 05.56.50.92.72).

Epreuve non-fumeur : voir Vademécum § 1.2-2 (5)

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

SERIES ET CATEGORIE

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau suivant.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau suivant.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte seront ceux à la date de clôture des inscriptions (soit le 10 mars).
août.

Le champ des joueurs respectera pour chaque catégorie d'âge et de sexe la répartition ci-dessous :

Catégorie	Années de naissance	Garçons	Filles
U12	2011 et après	37	12
Benjamins	2009 et 2010	37	12
Minimes	2007 et 2008	8	3
Total hors wild cards		109	
Wild cards		11	
Champ total		120	

ENGAGEMENTS

Inscriptions avant le vendredi 10 mars 2023 à minuit sur le site : HELLO ASSO « Grand Prix Jeunes de Bordeaux ». Les listes d'inscrits et d'attente seront consultables sur le site de l'association sportive à partir du mercredi 15 mars.

Si le champ des joueurs est incomplet à la clôture officielle, il est possible d'ajouter des joueurs qui s'inscriront après cette date, sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Droit d'engagement (comprenant la journée d'entraînement) :

- **Joueurs extérieurs : 45 €**
- **Licenciés et membres AS Bordeaux Lac : 20 €**

Tout forfait devra être notifié par écrit au plus tard le 10 mars. Tout joueur déclarant forfait après cette date, reste redevable du droit d'engagement, sauf cas de force majeure.

CLASSEMENT et REMISE DES PRIX

Classement brut exclusivement par série et par sexe :

Les U10 doivent apparaître dans le même classement que les U12. Le meilleur et la meilleure U10 seront récompensés lors de la remise des prix.

En cas d'égalité pour la première place, les joueurs doivent partir en play-off trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

Il est prévu une remise des prix par série et par sexe, dès l'arrivée de la dernière partie de chaque vague (ou en cas de play-off après celui-ci). En cas d'absence injustifiée lors de la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.



Permanence téléphonique au 06.95.33.19.19
A partir du 6 février (17h30-19h30) du lundi au vendredi

Email : asbordeauxlac@gmail.com

Retrouvez les offres de nos partenaires hébergeurs à proximité du golf sur
notre site internet : <https://www.asgolfbordeauxlac.fr>